
La mobilité internationale à l'IPAMC – Notre stratégie

Référence au plan stratégique 2022 – 2027 de l'IPAMC¹ : AS 1 Pédagogie et accompagnement – Implémenter et développer l'internationalisation (ESG² 3/5/6/9)

Contexte et objectifs

La mobilité internationale est une opportunité d'expériences présente aujourd'hui dans une large majorité des établissements d'enseignement supérieur - Hautes écoles et universités - mais elle est quasi inexistante dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. Nos sections d'enseignement supérieur doivent également avoir la possibilité de bénéficier de programmes de mobilité. C'est dans ce contexte que nous développons notre plan stratégique à l'internationalisation dans le cadre du programme Erasmus+.

L'IPAMC vise en priorité le développement de l'AC1 – *Mobilité des personnes apprenantes* dans une première phase mais souhaite également ouvrir les possibilités de développement de l'AC2 – *Coopération entre les organisations et les institutions*.

Les différents audits Qualité des sections de l'IPAMC depuis 2007, orchestrés par l'AEQES, soulignent l'importance du développement des partenariats et des activités de recherche avec d'autres établissements. Les AC1 et AC2 constituent également des leviers à ces exigences.

Notre projet est animé par la motivation de créer des programmes de mobilité internationale accessibles à tous les étudiants³ et membres du personnel en adaptant les solutions aux spécificités de notre enseignement de promotion sociale. Cette volonté d'ouverture à l'international s'articule en deux lignes directrices :

1. Donner l'opportunité de vivre une expérience internationale à tous les étudiants de l'IPAMC

Nous estimons que l'expérience de mobilité internationale constitue une plus-value incontestable dans le cursus de tout étudiant pour renforcer les compétences académiques acquises mais aussi pour former des citoyens européens capables de dialoguer et de collaborer efficacement, sans a priori de jugement, dans un contexte international et multiculturel. Les mobilités de stage avec composante hybride constituent notre priorité. Cette formule s'intègre dans nos organigrammes de section qui comportent tous des unités d'enseignement de stage (min. 3 ECTS) et sont compatibles avec les organisations personnelles de nos étudiants adultes.

Les activités visées sont donc en première intention les stages mais nous voulons aussi développer les activités de cours, projets de fin d'études, etc.

¹ https://www.etudierenhainaut.be/images/editeurs/ipam/PLAN-STRATEGIQUE_IPAMC_2022_A5_4.pdf

² European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area

³ Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

2. Donner l'opportunité à tous les membres du personnel de développer et de compléter leurs expertises par une expérience internationale

Bénéficier de l'expérience de pairs, partager ses propres expériences, participer à des programmes de recherches internationales sont autant de moteurs puissants pour augmenter la qualité de notre enseignement. Les activités envisagées sont des programmes de formation/collaboration dans des établissements partenaires ou des entreprises à l'étranger, éventuellement avec composante hybride.

Choix des partenaires

Nous comptons mettre en place des accords de collaboration avec des institutions publiques ou privées concernées par la formation et/ou l'enseignement. Pour ce faire, notre stratégie s'appuie sur trois axes :

- ✓ Certains de nos étudiants actuels et anciens entretiennent déjà des contacts internationaux avec des collègues ou des partenaires issus de leurs formations, tissés à travers des colloques, des échanges, etc. Notre équipe d'enseignants entretient aussi des relations actives avec le monde professionnel, soit parce qu'ils exercent une fonction dans une entreprise (professeurs experts), soit parce qu'ils sollicitent régulièrement des partenaires dans le cadre de leurs activités d'apprentissage. Les étudiants et les enseignants peuvent ainsi jouer le rôle d'agents facilitateurs pour débiter l'internationalisation de notre établissement. La perspective de partenariats suggérés par les étudiants et leurs professeurs est source de motivation des acteurs de la mobilité.
- ✓ L'agence exécutive européenne⁴ et l'agence nationale AEF Europe⁵ met à disposition des outils européens de contact (eTwinning, etc.) et organise des événements internationaux afin d'aider les établissements à développer leur réseau international.
- ✓ L'IPAMC est le premier établissement provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale à implémenter la mobilité internationale mais nous pouvons disposer de l'expertise et des partages de bonnes pratiques de la Haute école provinciale Condorcet avec laquelle nous collaborons déjà sur d'autres projets.

Les critères de choix prioritaires de nos partenaires sont :

- ✓ Leur capacité à répondre aux besoins de formation (professionnelle, linguistique, etc.) et de soutien,
- ✓ Leur expérience comme organisme d'accueil et connaissance du programme européen,
- ✓ Leur réputation internationale,
- ✓ La perspective d'échanges collaboratifs pérennes.

⁴ https://www.eacea.ec.europa.eu/index_fr

⁵ <https://www.erasmusplus-fr.be/>

Nos objectifs

AC 1 – Mobilité à des fins d’apprentissage	
<i>Objectifs 2023</i>	<i>Objectifs 2027</i>
1. Etablir des partenariats internationaux pérennes pour le nouveau programme Erasmus+	
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir au moins 2 partenariats académiques (établissement d’enseignement) - Etablir au moins 3 partenariats professionnels, (entreprises ou organisations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un réseau pérenne d’au moins 6 établissements d’enseignement partenaires et 7 entreprises/organisations - Etablir des accords de collaboration avec des structures publiques ou privées
2. Rendre l’expérience internationale accessible à tous	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des programmes de mobilité OUT de stage (avec composante hybride) pour 3 étudiants minimum - Elaborer des programmes de mobilité OUT de formation et/ou d’observation dans un établissement, une entreprise ou une organisation pour 2 membres du personnel minimum - Promouvoir les politiques d’inclusion pour favoriser les mobilités des étudiants à moindres opportunités (handicap, situation socio-économique, faibles compétences) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les programmes de mobilité OUT de stage à 7 étudiants/an minimum dont au minimum 1 étudiant à moindres opportunités - Accroître les programmes de mobilité OUT de formation à 6 membres du personnel minimum - Elargir les programmes aux autres formes de mobilité OUT physiques et/ou virtuelles (séjours d’études de plus longue durée, mix) - Développer au minimum 2 projets de mobilité IN, ouverts à tout bénéficiaire quelle que soit sa situation (INCLUSION)
3. Développer la qualité et l’efficacité de la gestion de la mobilité des bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Former le référent à la mobilité au programme Erasmus+ - Développer la communication et l’information interne et externe sur les projets de mobilité - Elaborer des outils de contrôle de la qualité adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la dynamique d’amélioration continue de la qualité des programmes de mobilité, des outils de communication et d’information internes et externes et des outils de contrôle
4. Développer la préparation des participants OUT et l’accueil des participants IN	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la formation en langues des candidats en s’appuyant sur les ressources internes disponibles (offre de formations en langues étrangères dans l’établissement, outils numériques, etc.) - Développer des programmes de préparation culturelle aux voyages s’appuyant sur les ressources internes et provinciales disponibles - Développer la préparation des participants dans tous les aspects de la mobilité (voyage, déplacements, logement, volet administratif et financier, évaluation, ECTS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la dynamique d’amélioration continue de la qualité de l’accompagnement à la mobilité OUT et IN des participants - Développer une cellule d’accueil et d’intégration pour les entrants en mobilité IN s’appuyant sur les ressources disponibles dans l’établissement (Aide à la réussite, remédiation, cours de Français Langue étrangère, cours de langues étrangères) - Réaliser un Guide du voyage des bénéficiaires

Organisation générale et management

Notre management se situe à plusieurs niveaux :

1. Au niveau de l'établissement

Un référent de mobilité est désigné dans l'établissement. Il représente la cellule internationale de l'IPAMC. Il a pour mission de coordonner les mobilités, de gérer l'aspect pratique des projets en y impliquant le bénéficiaire. Il est l'interlocuteur de référence avec l'AEF, les instances européennes et les partenaires.

Il bénéficie aussi du soutien des relais de sections au sein de l'institution. Ceux-ci ont pour mission d'orienter les demandes des candidats et de communiquer les opportunités de partenariats vers la cellule internationale.

2. Au niveau de la Province du Hainaut, notre PO⁶

Une Cellule provinciale d'appui à la mobilité internationale (AMI) existe au sein de notre PO depuis septembre 2020 pour l'enseignement secondaire qualifiant sous l'autorité de la DGEH⁷. La Cellule est composée de 2 chargés de mission. Le champ d'action de l'AMI ne couvre pas l'enseignement supérieur mais constitue un soutien à la construction de la cellule internationale de l'IPAMC.

En outre, nous pouvons compter sur l'appui d'autres structures provinciales, telles que :

- ✓ la Cellule Communication Hainaut Enseignement : aide à la rédaction de supports d'information,
- ✓ la Direction générale Culture : aide à la préparation culturelle des participants,
- ✓ le Service Financier provincial : gestion des fonds européens alloués aux projets de mobilité,
- ✓ la Direction Informatique : soutien numérique et aide à la résolution de problèmes techniques.

Sélection, non-discrimination, transparence et inclusion

La procédure de sélection de l'IPAMC sera transparente et basée sur des critères objectifs, mis à disposition des candidats. Les personnes de contact en cas de demande d'information ou de suivi des dossiers, y compris pour avoir toutes les explications concernant les raisons de la non-sélection, seront clairement identifiées.

L'accessibilité des projets de mobilité internationale à tous les étudiants et membres du personnel indépendamment de leur situation socio-économique ou de handicap constitue une priorité pour l'IPAMC. Notre comité de coordination veillera à intégrer les projets de mobilité dans les structures d'orientation, de remédiation et d'aide à la réussite déjà existantes. Nous disposons du service SAPEPS⁸ – Inclusion Promsoc qui soutient les étudiants en situation de handicap dans leur formation. Il a pour mission d'apporter un accompagnement et un encadrement personnalisé et de construire des aménagements raisonnables en fonction des besoins. Les activités du SAPEPS seront élargies à l'internationalisation, en particulier pour l'analyse des moyens de transport et des lieux d'accueil compatibles avec les situations de handicap éventuelles des candidats à la mobilité.

⁶ Pouvoir Organisateur

⁷ Direction Générale des Enseignements du Hainaut

⁸ Service d'accueil et d'accompagnement pédagogique Enseignement promotion sociale

Valorisation de la mobilité internationale et ECTS

La mobilité internationale de stage privilégiée dans la première phase de notre stratégie internationale sera facilitée par la valorisation des unités d'enseignement de stage prévues dans tous les cursus et correspondant selon le type de stage à 3, 5 ou 8 ECTS. Concrètement, l'étudiant candidat à un séjour de mobilité courte à l'étranger pourra valoriser une ou plusieurs unités d'enseignement de stage figurant dans son cursus moyennant la production d'un rapport de stage international, encadré par le professeur en charge de l'unité d'enseignement.

Sur base du contrat d'études conforme au modèle européen qui sera établi préalablement avec l'accord de l'étudiant par notre cellule Relations internationales, et si le programme prévu a été respecté, les notes obtenues de manière satisfaisante à l'étranger sont transférées et les ECTS sont accordés en conséquence. La procédure de reconnaissance académique des acquis est entérinée, avec procès-verbal, par le Conseil des Etudes, composé des professeurs de la section et présidé par un membre de la Direction.